

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	Montauban	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS
6h 25	12h 50	6h	6h	6h 25	12h 50	6h	6h	4h 49	11h 11	5h 25	5h 25	5h 40	9h 14	2h 30	2h 30	7h 40	11h 30	5h 10	5h 10	7h 45	11h 30	5h 10	5h 10
6 41	1 14	6 6	6 6	6 41	1 14	6 6	6 6	5 11	11 29	5 37	5 37	7 25	10 35	4 40	4 40	8 11	12 31	5 38	5 38	8 11	12 31	5 38	5 38
7 3	1 34	6 28	6 28	7 3	1 34	6 28	6 28	5 20	11 39	6 11	6 11	7 40	10 49	4 54	4 54	8 18	12 38	5 44	5 44	8 18	12 38	5 44	5 44
7 31	1 47	6 44	6 44	7 31	1 47	6 44	6 44	5 45	12 6	6 42	6 42	8 31	11 19	5 24	5 24	8 34	1 5	6 6	6 6	8 34	1 5	6 6	6 6
7 43	2 8	7 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 8	5 55	12 16	6 56	6 56	8 42	1 14	6 6	6 6	8 53	1 35	6 19	6 19	8 53	1 35	6 19	6 19
7 53	2 18	7 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 18	6 13	12 34	7 18	7 18	9 39	12 9	6 15	6 15	9 44	2 45	7 1	7 1	9 44	2 45	7 1	7 1
8 6	2 29	7 32	7 32	8 6	2 29	7 32	7 32	6 22	12 43	7 23	7 23	9 49	12 18	6 24	6 24	9 58	3 10	7 14	7 14	9 58	3 10	7 14	7 14
8 13	2 35	7 39	7 39	8 13	2 35	7 39	7 39	6 39	1	7 45	7 45	10 2	12 30	6 36	6 36	10 12	3 27	7 27	7 27	10 12	3 27	7 27	7 27
3 51	8 11	4 43	4 43	3 51	8 11	4 43	4 43	10 40	6 05	7 45	7 45	10 12	12 37	6 43	6 43	11 46	4 46	8 11	8 11	11 46	4 46	8 11	8 11

Cahors, le 13 Octobre.

ROUTES NATIONALES Et Routes Départementales

La commission du budget s'est occupée ces jours derniers des dépenses du ministère des travaux publics. M. de Hérédia s'est rendu devant la commission pour s'entendre avec elle sur diverses questions et en particulier sur celle-ci, qui présente en ce moment un intérêt considérable.

Il s'agit de résoudre un problème qui a été plusieurs fois étudié sans résultat, et qui consisterait à opérer la fusion dans un ensemble et sous un même régime, des routes nationales, des routes départementales et autres voies de communication.

Cette fusion qui entraînerait la remise au département de toute la direction et de l'entretien des voies publiques de tout ordre, mais spécialement des routes nationales et départementales, permettrait de réaliser, d'après des évaluations presque unanimement adoptées, une économie de 10 millions sur un crédit de 29 millions environ inscrit au budget ordinaire des travaux publics pour entretien et grosses réparations des routes nationales.

Cette économie résulterait, en premier lieu, de l'emploi d'un personnel unique et homogène et aussi l'unité de régime, de comptabilité, etc., appliquée à toutes les routes et chemins divers administrés et entretenus aujourd'hui d'après des systèmes variés. La question ainsi posée paraît simple, mais la solution en est assez délicate et on la cherche encore. Nous allons voir quelles difficultés elle présente, dans la pratique.

D'abord tout le monde est d'accord sur l'utilité de déclasser le réseau des routes dites nationales. Il y a 38 millions de kilomètres de voies dont le rôle s'est modifié singulièrement depuis la création et le développement des chemins de fer en France. L'amointrissement de ce rôle est parfaitement démontré par le nombre des colliers circulant sur ces grandes routes à diverses époques : 244 colliers en 1851, 216 en 1857, 237 en 1863, 240 en 1876 et 220 lors de la dernière enquête en 1882.

C'est que les chemins de fer, depuis un demi-siècle, établis le plus souvent parallèlement aux routes nationales et même départementales, sont venus changer complètement les conditions de la circulation dans l'intérieur du pays, tout en accroissant le mouvement général dans d'énormes proportions. Les chemins de fer sont vraiment les seuls instruments de transport à longue distance, si bien que les routes nationales et départementales ne servent guère aujourd'hui qu'aux communications de village à village ou de ville à ville. Ce n'est guère exagérer que de les considérer comme des chemins vicinaux venant cumuler leurs réseaux, s'ajoutant aux voies désignées spécialement sous ce titre, et dont l'importance, au contraire, s'est accrue depuis les chemins de fer.

Sauf peut-être en ce qui concerne les intérêts stratégiques, l'ancienne classification, assez compliquée, en routes nationales entretenues par le budget de l'Etat, — routes départementales, entretenues sur les fonds départementaux, — chemins de grande communication entretenus par les communes, avec l'aide des départements, chemins d'intérêt commun, etc., — toutes ces distinc-

tions n'ont plus de raison d'être.

La fusion se présente donc comme une chose désirable et utile.

Or, un pas a déjà été fait dans ce sens ; l'expérience a été tentée à certains égards. Ainsi, les routes départementales actuelles ont été jadis, des routes nationales de quatrième classe, qui ont passé au département par déclassement depuis le décret de 1811. En 1870, il y en avait 47,000 kilomètres, 46,760 en 1872, après la perte de l'Alsace-Lorraine 35,440 seulement en 1881 et 33,691 en 1882. Pourquoi cette réduction ?

C'est que la loi de décentralisation du 10 août 1871 a donné aux conseils généraux la faculté de faire des chemins vicinaux avec des routes départementales.

Mais les départements n'ont pas tous confié au même personnel l'entretien de ces voies déclassées. Les uns ont continué à employer les ingénieurs de l'Etat, les autres ont eu recours aux agents-voyers.

Que se passerait-il si l'on remettait aux départements les routes nationales ? Tout d'abord, une question de principe qui prime les autres.

On compte, avons-nous dit, sur une économie d'une dizaine de millions. Mais les 20 millions restant, après la transformation des routes nationales en routes départementales, l'Etat devra-t-il en laisser la charge aux départements ? Ceux-ci doivent-ils craindre de voir retomber sur leurs finances ce fardeau ?

On pense généralement que l'Etat aurait, en cas de fusion, à garantir les départements contre cette éventualité ; mais quelle combinaison adopter pour maintenir inscrite au budget une somme à ce destinée ? Le

ministre des travaux publics semble considérer le procédé comme tout simple et recommandable ; cependant ce point est à débattre.

Cette difficulté n'est pas la seule. Reste, en effet, une importante question, celle du personnel.

Actuellement, les 37 à 38,000 kilomètres de nos routes nationales sont entretenues par les ingénieurs de l'Etat, dont la quantité est assez considérable ; depuis que les travaux publics ont été singulièrement restreints pour raisons d'économie, le corps des ponts et chaussées est devenu un peu trop nombreux pour la besogne à faire, et l'Etat est tout heureux d'avoir ces routes nationales pour occuper ses ingénieurs.

Or, supposons le déclassement pur et simple de ces routes et leur remise aux départements ; n'y a-t-il pas à craindre que ceux-ci ne procèdent alors pour une certaine quantité de ces nouvelles voies départementales, comme ils l'ont fait pour d'autres, déjà, qu'ils ont classées comme chemins vicinaux ? Alors que deviendront les ingénieurs, si l'entretien de ces chemins vicinaux se trouve confié à des agents-voyers, comme la loi de 1871 en laisse la faculté aux départements ?

Voilà beaucoup d'ingénieurs rendus inutiles, et l'Etat ne peut pas se débarrasser aisément de cet excédent de personnel.

En outre, autre difficulté encore ; on élève des doutes, plus ou moins sérieux, sur la capacité même des agents-voyers, dont les attributions seraient ainsi étendues et élevées. N'y a-t-il pas à redouter que leur insuffisance ne se traduise par des maléfices qui compromettraient singulièrement les économies sur lesquelles on compte ! Où

45 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS
LES FAUVES DES SAVANES
DEUXIÈME PARTIE

COMMENT CŒUR-SOMBRE ET LE MAYOR SE TROUVERENT EN PRÉSENCE, ET CE QUI EN ADVINT
— Ah ! ils ont un nom, sans doute, quel est-il ?
— Le plus rapproché de nous se nomme Cœur-Sombre, l'autre Main-de-Fer.
— Ah ! ah ! fit-il en leur lançant un coup d'œil curieux, ce sont les deux coureurs des bois si renommés dans toutes les prairies de l'Ouest ? Je ne suis pas fâché de les avoir vus ; et il ajouta entre ses dents : « J'espère, avant peu, faire plus ample connaissance avec eux. »
— Vous dites, Mayor ?
— Rien ; prends cette bourse, elle renferme un peu d'or mexicain la rançon promise, rends la liberté à mes quatre camarades.
Et il lui tendit la bourse.
— Tout de suite, Mayor, répondit le Canadien en faisant disparaître la bourse avec une dextérité extrême.

Le Mayor appela du geste un grand gaillard, aux traits sombres et sournois, qui, l'épaule contre la cheminée, fumait un régalia tout en suivant d'un regard distrait les capricieux élans des flammes du foyer.

A l'appel de son chef, cet homme se redressa et vint s'asseoir nonchalamment sur la chaise que celui-ci lui désigna près de lui.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda dans une langue incompréhensible pour les autres bandits, le Mayor d'un ton presque affectueux, qu'as-tu, mon pauvre Felitz ? Depuis deux jours je ne te reconnais plus, tu es sombre comme la nuit, serais-tu malade ?

— D'esprit et de cœur, oui ; je ne sais quel sombre pressentiment m'agite, je ne me reconnais plus moi-même ; si j'étais superstitieux, je croirais, le diable m'emporte, qu'un malheur est suspendu sur ma tête, répondit-il dans la même langue.

— Allons donc ! Felitz, mon ami, est-ce que des gens comme nous doivent avoir de ces craintes ? bonnes pour les enfants et les vieilles femmes ; nous ne reconnaissons qu'un Dieu, nous autres, le plus puissant de tous : l'or ! Secoue-toi et redeviens homme, nous tenons notre fortune entre nos mains, et quelle fortune ! je ne sais combien de millions, la laisserons-nous échapper par notre faute, ami Felitz, réponds-moi ?

— Mayor, voici trois fois que vous me donnez un nom que je ne porte plus, quant à présent ; appelez-moi Calaveras, je vous prie, mon autre nom dans votre bouche me fait mal.

— Décidément, tu deviens une petite maîtresse, il est temps que nous nous retirions des affaires,

toi, tout au moins, ami Calaveras ; qui diable veux-tu qui nous comprenne ici, quel que soit le nom que je te donne ?

— Qui sait ? la prudence est mère de la sûreté ; d'ailleurs, je ne me suis associé avec vous que pour cette affaire seulement. Je ne fais qu'accidentellement partie de votre troupe.

— Comptes-tu donc me quitter ?

— Aussitôt l'affaire faite, de graves intérêts exigent mon retour en France.

— A ton aise, compagnon, tu es libre comme l'air. En attendant, fais conduire ici nos quatre prisonniers.

— Calaveras, puisque tel est son nom, se leva et sortit sans répondre.

— Ce gaillard-là me fait l'effet de saigner du nez, murmura le Mayor en le suivant du regard, mais que m'importe, il n'en est pas où il croit. Dès que tout sera fini, je réglerai son compte.

Le Mayor avait commis une lourde faute, en causant ainsi qu'il l'avait fait avec son complice, à haute voix, dans une langue qu'il supposait ignorée de tous ; deux hommes avaient entendu et compris tout ce qui s'était dit.

Ces deux hommes étaient les chasseurs.

Si, pendant qu'il causait avec son complice, le Mayor avait songé à jeter un regard du côté de ces deux hommes, il aurait remarqué l'expression étrange qui, à plusieurs reprises, avait contracté leurs traits caractérisés ; peut-être aurait-il regretté d'avoir parlé si franchement.

Cependant, Calaveras s'était acquitté de l'ordre qu'il avait reçu.

de faire leur entrée dans la salle de l'auberge.

Ces quatre personnages appartenaient à la race indienne pure ; il y avait un homme, une femme, une fillette de treize ans au plus, et un jeune homme de dix-huit.

Ils furent amenés en présence du Mayor, devant lequel ils s'arrêtèrent sans que leurs traits impassibles et d'un froid de marbre éprouvassent le plus léger frémissement.

L'homme avait quarante-cinq ou cinquante ans. C'était un personnage de haute mine, fier, imposant et au regard de feu.

Une majesté suprême émanait de toute sa personne.

C'était, non pas un simple chef, mais un sachem, un *sagamore*.

Bien que son teint fût bruni par le soleil, la pluie et les intempéries des saisons, les parties de son corps préservées du contact immédiat de l'air étaient blanches, mais avaient cette teinte olivâtre particulière à la race espagnole des provinces méridionales.

Il en était de même pour les trois autres personnes.

Bien que la femme eût depuis quelques années dépassé la trentaine, cependant elle était encore très belle ; sa physionomie avait une grande expression de douceur.

Quant à la fillette, elle avait treize ans. C'était une admirable enfant, petite, mignonne, en un mot, toute pètrie de grâces.

Le jeune homme avait dix-huit ans. Il était de haute taille ; c'était un homme pour la vigueur et la résolution.

Il était vif, alerte, et ressemblait beaucoup à

serait alors l'avantage de la réforme ?

On conçoit bien toutes ces difficultés pratiques, dont nous ne signalons que les plus saillantes.

Nous nous contentons de les exposer, en les précisant. Espérons que le ministre des travaux publics, d'accord avec la commission du budget, trouvera un moyen simple et satisfaisant pour les résoudre.

Il serait regrettable que des détails d'exécution, ou la crainte exagérée de blesser quelques personnalités, vissent empêcher de réaliser cette économie d'une dizaine de millions sur une trentaine que coûte l'entretien de nos routes nationales. Dix millions d'économie, par le temps qui court sont bons à prendre.

AFFAIRE CAFFAREL

On lit dans la *République française* :

MM. Bouchez, procureur général, et Bernard, procureur de la République, se sont rendus dans la soirée chez M. Fallières, ministre de l'intérieur, afin de lui soumettre les premiers résultats de l'enquête. M. Fallières a décidé qu'aucune résolution ne serait prise en ce qui concerne le général d'Andlau avant la délibération du conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui.

AUTRES SCANDALES

On lit dans le *Cri du Peuple* :

Le bruit courait hier dans la soirée que l'arrestation du général Yung, ancien chef de cabinet du général Boulanger, était imminente.

On lit dans l'*Intransigeant* :

Nous serons bientôt à même de narrer dans ses détails l'histoire d'une décoration qu'a fait obtenir l'agence Limousin à un industriel connu du cours de Vincennes. Bornons-nous à dire aujourd'hui que cette décoration a été payée 200,000 fr., c'est un peu cher pour du simple ruban rouge. Il est vrai qu'un haut personnage se serait attribué la part du lion dans cette somme.

LE PLAN DE MOBILISATION

Au ministère, on répond d'une façon très précise aux arguments du général en chef de Clermont-Ferrand. M. Caffarel a été, en effet, nommé sur la demande expressé de M. de Larclause, qui avait le droit, comme chef d'état-major général, de choisir son sous-chef d'état-major; mais on ne peut nier que M. Caffarel ait eu en main les pièces du plan de mobilisation; il les a eues; il les a étudiées; il a eu les clefs de la fameuse armoire. De par ses fonctions elles-mêmes, il était obligé de connaître tous les projets du ministre en cas de guerre.

Depuis l'arrivée du général Ferron, M. Caffarel a été placé en sous-ordre, comme second sous-chef de l'état-major, et envoyé à la tête du deuxième bureau où ne sont traitées que des questions d'organisation étrangère et de statistique.

A l'appui de ce qui précède, on lit dans le *Soleil* :

La note de Clermont-Ferrand assure que le chef d'état-major général ne s'étant pas dessaisi de la clef fermant l'armoire où les pièces du plan de mobilisation sont enfermées, le général Caffarel n'a pu avoir entre les mains aucune de ces pièces; c'est encore là une assertion que nous voudrions voir confirmée, mais nous croyons pouvoir dire, au

son père, dont il avait les traits caractérisés et la physionomie intelligente et fière.

Ces quatre personnages ne portaient nullement les vêtements des Peaux-Rouges du désert, mais bien le costume riche et pittoresque des rancheros mexicains.

Leurs yeux, dont l'extrémité était légèrement relevée vers les tempes, sans que cette courbe fût aussi prononcée que chez les Mongols et les Malais, ce signe caractéristique et particulier à la race indienne pure, établissait seul une différence entre eux et les Espagnols d'Europe.

A l'entrée de ces prisonniers, les deux chasseurs s'étaient levés d'un air indifférent et s'étaient rapprochés du Mayor, occupé à causer avec le Canadien.

Les chasseurs se mêlèrent aux bandits et attendirent.

Il y eut un silence complet de deux ou trois minutes.

Enfin le Mayor, se tournant vers les prisonniers, leur dit d'une voix railleuse, en langue camanche :

— Etes-vous enfin décidés à me répondre ?

— Oui, répondit le père en espagnol, si vous m'adressez la parole en castillan, que vous parlez aussi purement que moi, et que tout le monde comprend ici.

— Vous êtes Indien, je vous parle dans votre langue, reprit le Mayor avec mépris.

— Non pas, ma langue est l'Espagnol; je suis Indien, il est vrai, je descends de race royale; mes ancêtres ont régné à Mexico, je suis Incas. Après la conquête du Mexique par Fernand Cortés, ma famille a embrassé le christianisme, a reconnu le gouvernement espagnol et adopté les

contraire, que l'enquête commencée au ministère de la guerre a établi déjà que des pièces manquaient.

La *République française* dit que parmi les papiers saisis chez le général Caffarel, figure le résumé du plan de mobilisation du 17^e corps, tel que le publia le *Figaro*.

La complicité de M. Caffarel dans l'affaire Aubanel, est ainsi démontrée.

M. le baron Kreitmayer. — Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

Hier, le baron Kreitmayer s'est présenté dans nos bureaux, insistant pour voir un rédacteur de l'*Intransigeant*. L'un de nos collaborateurs a eu, avec lui, un long entretien, au cours duquel, M. Kreitmayer a articulé certains faits précis et tellement graves, que nous avons cru devoir lui demander de les attester de sa signature.

Voici la lettre qu'il a laissée entre nos mains :

« Monsieur le Rédacteur,
 » Vous me demandez d'affirmer (sic) — c'est évidemment affirmer qu'il faut lire — que j'ai vu entre les mains de M^{me} Limouzin une lettre de M. Wilson. Cette dernière m'a effectivement montré une lettre portant cette signature. Dans cette lettre, M. Wilson lui disait qu'il ne traiterait (sic) plus avec elle d'affaires de décorations, parce qu'elle ne demandait pas assez, et elle a ajouté :

« Vous savez, chez M. Wilson, une croix de la Légion d'honneur coûte 50,000 fr., mais mon général n'en demande que 25,000 fr. » Du reste, l'agent qui était avec moi a vu la lettre et en ma présence, et elle doit figurer parmi les pièces à conviction.

« Signé : Emile, baron de KREITMAYER. »
 Kreitmayer affirme, du reste, qu'il n'a servi que d'agent provocateur de la police et que c'est lui qui a tout fait découvrir.

L'*Intransigeant* dit que le baron prussien Kreitmayer maintient énergiquement, devant M. le juge d'instruction Athalin les affirmations contenues dans sa lettre.

Un article du « Paris ». — M. Charles Laurent, du *Paris*, apprécie et résume ainsi la part prise par M. Wilson dans l'affaire Caffarel :

« C'est lui qui est au fond de toute cette boue qu'on remue aujourd'hui. Le wilsonisme a porté ses fruits; il a déshonoré un membre de l'état-major général; il a jeté le soupçon sur d'autres hommes, peut-être compromis; il a tellement multiplié autour du gouvernement les agences interlopes à tout faire que la conscience troublée des honnêtes gens se demande où le mal s'arrêtera, où se limitera la gangrène.

» Mais, par exemple, cette fois la justice possède des preuves que M. Wilson, usant d'une situation dont il a fait sans honte un pouvoir public, a vendu son influence et la signature de son beau-père. Nous cherchons en vain, pourquoi les tribunaux ne le verront pas enfin comparaître à leur barre. »

M^{me} RATAZZI

Le plus important de tous les interrogatoires a été, sans contredit, celui de M^{me} Ratazzi.

M^{me} Ratazzi a raconté au juge d'instruction qu'elle avait conduit chez M. le général d'Andlau, 25, avenue d'Antin, un notable commerçant, M. Renaud, qui désirait avoir la croix et auquel elle s'était présentée comme étant la princesse de X... En sa présence, M. Renaud versa 10,000 fr. au général d'Andlau, comme acompte sur le prix de la décoration. La croix ne venant pas, et M. Renaud ayant réclamé sans succès, au général qui le pria de patienter, revint trouver M^{me} Ratazzi et la menaça d'une dénonciation.

coutumes de ses conquérants; je suis, moi, alcade mayor du presidio de Tubac. Vous savez toutes ces choses aussi bien que moi, pourquoi feignez-vous de les ignorer? Prenez garde! je ne suis peut-être pas aussi abandonné que vous le croyez.

En ce moment les deux chasseurs écartèrent les bandits derrière lesquels ils s'étaient abrités jusque-là, et ils allèrent résolument se placer entre le Mayor et ses prisonniers, ayant le Canadien à leur gauche.

Sans laisser au Mayor le temps de répondre à l'alcade, Cœur-Sombre s'inclina avec une politesse exquise devant celui-ci, et lui tendant la main :

— Je vous dis que j'ai été bien inspiré de venir vous attendre ici avec mes partisans, señor don Cristobal Mytzi de Cardenas; je me félicite d'avoir fait diligence, je vous ai manqué d'une heure, au *paso del Lobo*; mais, grâce à Dieu, je vous ai devancé ici, et j'espère que tout va s'arranger à l'amiable.

Ces paroles furent prononcées avec un tel accent d'ironie à l'adresse du Mayor, que celui-ci, malgré toute son impudente audace, en fut complètement démonté.

— Merci, señor Cœur-Sombre, répondit l'alcade en serrant cordialement la main que lui tendait le chasseur, merci pour ma femme et mes enfants, qui vous devront d'échapper à d'horribles tortures.

— Oui, fit avec ironie le chasseur, le Mayor est expéditif; le vol et le meurtre ne sont rien pour lui. Mais, cette fois, ses espérances seront trompées. Il s'est lui-même jeté dans le piège tendu sous ses pas; il s'est perdu par excès de précautions en choisissant cette auberge isolée, où il se

M^{me} Ratazzi le conduisit alors chez M^{me} Limouzin, en lui disant que celle-ci avait plus d'influence sur le général d'Andlau.

En effet, M^{me} Limouzin fit rendre 3,000 fr. à M. Renaud, et le reste, en billets espacés, portant la signature du général, billets qui furent payés après bien des tiraillements.

Dernièrement, M^{me} Ratazzi conduisit chez le général d'Andlau un autre commerçant, M. Blanc, qui versa une somme de 40,000 fr. M. Blanc n'a pas eu la décoration et n'est pas rentré dans son argent.

L'interrogatoire de M^{me} Ratazzi a roulé sur plusieurs points concernant ses rapports divers avec M^{me} Limouzin et M. Wilson. Commencé à midi, il finissait seulement à sept heures du soir.

M^{me} Ratazzi, comme M^{me} de Courteuil, a été dirigée sur la prison de Saint-Lazare.

LE GÉNÉRAL D'ANDLAU

Le bruit qui a couru que le général d'Andlau s'était suicidé n'est pas confirmé.

Le *Gaulois* dit que le sénateur d'Andlau est parti pour Bruxelles ou pour Berlin en disant qu'il ne voulait pas faire de la prison préventive, mais qu'il reviendrait et se tiendrait à la disposition des magistrats pour l'ouverture des débats.

L'affaire Caffarel et la Presse

Le XIX^e Siècle. — L'affaire Caffarel va rappeler à la pudeur les milieux interlopes. Elle effraiera les tripoteurs. Elle assainira notre air empesté par toutes les effronteries de la vénalité. Elle rendra le sens moral à l'opinion, la santé morale à notre armée.

Le Gaulois. — Nous comptons sur la fermeté et le patriotisme du ministre de la guerre. L'opinion publique veut un châtement exemplaire : elle l'aura.

La Paix. — Il faut laisser à l'incident Caffarel ses véritables proportions, et ne pas voir partout des prévaricateurs. En France, le culte de l'honneur est poussé dans l'armée jusqu'à la plus extrême limite et l'honneur pour nos officiers se compose avant tout de bravoure et de probité.

Le Soleil. — L'émotion causée par la révélation des faits graves imputés au général Caffarel, est l'une des plus douloureuses que le pays ait ressenties depuis longtemps.

Le Radical. — Il importe d'établir, dans un débat public, que cet officier supérieur, lors même qu'il en aurait eu envie, n'aurait pas pu battre monnaie avec nos secrets militaires. Ce que l'opinion publique a besoin de savoir, c'est moins si M. Caffarel a été un escroc, que si un général français a été traître.

Le Journal des Débats. — Nous espérons que l'instruction commencée redra les proportions d'une affaire déjà bien assez triste pour qu'on n'en exagère pas les conséquences. Quoi qu'il doive sortir d'ailleurs de l'enquête, nous avons pleine confiance dans la fermeté du ministre.

L'Evénement. — Nous demandons justice, nous l'exigeons!

Et d'abord, il ne suffit déjà plus de citer telles ou telles personnalités plus ou moins en vue.

Nous voulons savoir quand et comment elles ont été mêlées aux tripotages monstrueux que l'on signale.

Nous voulons que toutes les lettres, toutes les notes, tous les documents dont l'instruction s'est emparée, soient mis au grand jour.

Nous voulons que la flétrissure ne s'égare pas sur les innocents, mais qu'elle frappe et stigmatise ceux qui ont trafiqué de leur autorité ou de leur mandat.

On pourra juger par là de la virile énergie de la République à attaquer et à extirper le mal qui menace de l'envahir.

Des exemples sont nécessaires. Ils devront être tels qu'on soit dégoûté de l'imitation. Non, il ne sera pas dit qu'on fera du pouvoir un instrument de lucre, de nos assemblées un marché, de la

figurait pouvoir, en toute sûreté, mettre le sceau à son infâme trahison envers vous.

— C'en est trop! s'écria le Mayor en se levant avec violence; croyez-vous m'effrayer par ces menaces ridicules? Regardez autour de vous, ma troupe vous enveloppe; avant que vous puissiez appeler à l'aide, je vous aurai étendu à mes pieds!

Et, saisissant un revolver à sa ceinture :

— Calaveras! cria-t-il dans cette langue que déjà il avait employée précédemment : Calaveras! *Haincinat, animu! Salto eghiozu!* — Calaveras! en avant! courage! précipitez-vous dessus!

— *Zande ichtampat* — Attendez un moment — dit le chasseur avec ironie; *Bz xitela hain presatua izan jaunna Feliz Oyandi.* — Ne soyez pas si pressé, monsieur Feliz Oyandi.

Et d'un mouvement rapide comme la pensée, il saisit le Mayor à l'improviste, et malgré la force extraordinaire du bandit, il l'enleva dans ses bras et le lança sur le sol avec une violence telle que le Mayor demeura étendu, sans donner signe de vie, sur le sol de la salle.

De son côté, Main-de-Fer avait agi de même avec Calaveras, en lui disant d'une voix railleuse :

— *Hartzazu aïchet!* — Acceptez ceci.

La foudre éclatant sur la tête des deux scélérats ne les aurait pas plus épouvanté et stupéfié que d'entendre les deux chasseurs leur parler le basque, cette langue qu'ils croyaient seuls posséder.

Aussi Cœur-Sombre avait-il eu bon marché d'eux.

Leur défense n'avait été pour ainsi dire que machinale et inconsciente.

Leurs armes avaient été enlevées en un tour de main et données à l'alcade et à son fils.

France une caverne de tripoteurs, de voleurs et de faussaires.

Couvrir de l'impunité de semblables méfaits, ce serait autoriser les écumeurs, de quelques coteries qu'ils émergent, à mettre la République et la Patrie à l'encan.

La justice ne considère pas si son verdict menace d'écraser le parti d'hier ou le parti de demain. Elle ne verra que l'honneur militaire, la probité nationale, le patriotisme, outragés et prostitués par des individualités sans vergogne, des jouisseurs et des filles. Elle les vengera.

Le Mot d'Ordre. — Il faut écraser la trahison sous un châtement exemplaire. L'opinion a besoin d'être rassurée par un châtement exemplaire. La trahison est une vipère qu'on doit écraser dès qu'on l'entend siffler et qu'on a mis le pied dessus. Plus le coupable est haut, plus sa chute est formidable, plus le châtement qu'on doit trouver au fond du gouffre où il s'est plongé doit être terrible. Il ne faut pas recommencer les indulgences dont Bizaine a profité.

Caffarel puni et la lumière faite partout, l'opinion devra circonscrire ses alarmes et ne pas donner plus d'étendue au crime d'un seul qu'il n'en comporte. Seulement, qu'elle raisonne avant de se livrer à de certains engouements irréfutables. Autrement, montent sur l'échafaud, Anacharsis Klotz disait : « France! guériss-toi des individus! » On pourrait ajouter : « Et ne te livre jamais aux généraux! »

La Lanterne. — L'honneur de l'armée n'est pas atteint. Non l'armée n'est pas atteinte. Le crime d'un seul ne saurait rejallir sur tous. La faute d'une bande de misérables n'est point celle de l'institution. Et c'est pourquoi nous demandons avec la dernière instance qu'on fasse la lumière complète, inexorable sur cette triste affaire.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Arrêté préfectoral. — Tout propriétaire d'étalon ayant l'intention de le consacrer à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à lui-même devra en faire la déclaration, d'ici au 1^{er} novembre prochain, à la Préfecture pour l'arrondissement de Cahors et aux Sous-Préfectures pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Ces déclarations devront être conformes au modèle annexé à l'arrêté du 12 septembre 1886. Des formules imprimées seront mises à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division) et dans ceux des Sous-Préfectures.

Télégraphe. — La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans ayant consenti à ouvrir la gare de St-Martin-Labouval à la télégraphie privée, M. le directeur des postes et télégraphes vient de décider que le nouveau service commencerait à fonctionner le 25 octobre 1887.

La Compagnie a déclaré toutefois que le personnel de cette gare, strictement suffisant pour assurer le service du chemin de fer, ne pouvait effectuer la distribution des télégrammes au domicile des destinataires.

En conséquence, la gare de St-Martin-Labouval acceptera, au départ, tous les télégrammes déposés, mais elle n'admettra, à l'arrivée, que ceux à distribuer dans l'enceinte même de la gare ou adressés : « Télégramme restant ».

De sorte que les bandits virent soudain se dresser devant eux cinq hommes résolus et les ajustant avec un revolver à six coups de chaque main.

Ce que nous avons mis tant de temps à raconter s'était passé si rapidement, que les Mexicains, terrifiés par le succès incroyable de cet acte audacieux de violence, étaient restés sous le coup d'une surprise touchant à l'hébétément.

Ils échangeaient entre eux des regards de stupeur et faisaient force signes de croix, en grommelant des exclamations sans suite, et pour ainsi dire involontaires.

Les méfis mexicains sont d'une bravoure poussée parfois jusqu'à la férocité, le couteau, le poignard ou la lame et le *machete* à la main.

Ils ont besoin de sentir palpiter sous leur arme la chair de leur ennemi.

Sous le plus léger prétexte, ils jouent du couteau, à Mexico, même en pleine rue, sans soucis de la foule.

Mais ils ont conservé une terreur superstitieuse des armes à feu; ils ne souffrent pas d'être frappés de loin, autrement que par le lasso ou la *reata*.

La vue d'un pistolet dirigé contre eux suffit pour les mettre en fuite, fussent-ils dix contre un.

Ce fait bizarre est trop bien établi pour que nous y insistions davantage.

Ils étaient trente, armés jusqu'aux dents de fusils, pistolets, lances, machettes, navajas, etc., devant eux il n'y avait que cinq hommes.

Mais cinq hommes résolus, disposant de soixante coups de revolver au moins, sans parler des rifles et des revolvers de rechange.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

La consécration de l'église Saint-Sauveur de Figeac, a donné lieu à des cérémonies grandioses. Dix archevêques ou évêques y assistaient; la foule se pressait dans l'intérieur du sanctuaire.

M. le Maire de Figeac, ayant cru devoir interdire tout exercice extérieur du culte à l'occasion de la consécration de l'église Saint-Sauveur, a reçu de Monseigneur de Cahors la protestation suivante :

Figeac, le 10 octobre 1887.

Monsieur le Maire,

C'est avec une douloureuse surprise que j'ai lu votre arrêté relatif à la consécration de l'église de Saint-Sauveur, et surtout les considérants qui le motivent.

Il n'est ni dans mes sentiments, ni dans mes habitudes, de faire servir nos cérémonies religieuses à des manifestations politiques, et tous mes bien-aimés collègues, qui ont répondu avec tant d'empressement à l'invitation qui leur a été faite, seront bien surpris que leur présence ait été ainsi interprétée.

En venant consacrer l'ancienne église de Figeac et le magnifique autel qui en complète la restauration, nous acquittions une promesse qui remonte à plus de dix ans, et notre seule pensée était d'imprimer à ce vénérable monument un caractère plus sacré, et de reconnaître la générosité exceptionnelle qu'a déployée, pour la restauration de son église, la population de Figeac. Cette population, en grande majorité si chrétienne, qui attendait cette fête avec impatience et qui l'a préparée avec tant de zèle, a été froissée dans ses sentiments les plus intimes et les plus respectables.

Votre interdiction, Monsieur le Maire, en nous enlevant la liberté d'une des cérémonies les plus imposantes de notre culte, a pu satisfaire des hommes que la passion rend nos ennemis, je ne sais pourquoi, mais très certainement elle a affligé tous ceux qui, en sauvegardant les droits de la conscience chrétienne, croient servir les vrais intérêts de notre pays.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à ma considération distinguée.

PIERRE, Evêque de Cahors.

Pradines

Incendies. — Le 8 du courant, la grange de M^{me} Sabatier, propriétaire à Pradines, a été détruite par les flammes; une charrette, des instruments aratoires, la paille et le foin ont été complètement brûlés.

On suppose que le feu s'est communiqué par un tuyau ongeant le mur de ladite grange, venant d'une buanderie, et le jour même l'on y faisait une lessive.

Les pertes sont évaluées à une somme de 3,500 francs; elles sont à peu près couvertes par une assurance.

— Jeudi matin, au point du jour, à Pradines, un incendie a éclaté dans la maison Lamolère, située non loin de la grange de M^{me} Sabatier, qui a été dévorée par les flammes samedi, 8 octobre courant.

La toiture de la maison est entièrement brûlée. L'immeuble n'était pas assuré.

Quissac

Incendie. — Dans la matinée de dimanche dernier, un incendie a détruit la maison du sieur Morat, propriétaire à Quissac.

En un clin d'œil tout fut embrasé, meubles, grains et une grande quantité de tabac récolté cette année.

Cet immeuble était assuré.

Les causes du sinistre restent inconnues.

La foire de Duravel du premier samedi d'octobre, a été l'occasion de transactions nombreuses sur les bestiaux.

Le champ de foire en réunissait, comme d'habitude, un lot très important, deux cents paires environ. Les bœufs destinés à la boucherie ont été à des prix moyens.

La foire renommée, dite de St-Hilarion, aura lieu, comme l'an dernier et dorénavant, le lendemain de la fête patronale de Duravel. Elle se tiendra cette année, le **lundi 24 octobre.**

GRAND CIRQUE ROMAIN

(DIRECTION CASUANI FRÈRES)

Ce soir, à 8 h. 1/2, aura lieu le débot du grand Cirque Romain, qui se compose d'artistes hors ligne, en exercices équestres, acrobatiques et en chevaux de haute école, chiens, chèvres, ânes et cochons.

BOURSE. — Cours au 12 octobre.	
3 0/0	82 15
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 80
4 1/2 0/0 ancien	102 15
4 1/2 0/0 1883	109 40
Dernier cours du 12 octobre.	
Actions Orléans	1,305 00
Actions Lyon	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	397 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	293 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 00

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

LES TARDS-AVISÉS

OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY

PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL

(Suite)

Un moment après nous estre retirés, le messager qui va de Toulouse à Paris sortant de la gorge des montagnes, estant tombé entre leurs mains, ils ont évantré toutes ces charges qu'ils croient sans doute estre de poudre et de bales car n'ayant trouvé que des hardes et des marchandises, ils n'en ont rien retenu.

En arrivant chez nous j'ai trouvé les huit députés de Merquès qui avoient renvoyé leurs troupes comme ils me l'avoient promis et je les ay engagé d'en députer cinq parmi eux pour aller parler aux troupes qui estoient au Pont-Vieux et tacher de m'emmenner les plus apparents de ces gens-là, ce qu'ils ont très bien exécuté; ils m'en ont conduit une vingtaine chez moy et après leur avoir fait voir l'article de votre lettre qui les regardait et leur avoir dicté ce que j'ay jugé à propos pour les obliger à se retirer, ils m'ont promis de le faire et d'envoyer icy demain le même nombre de députés que ceux de Merquès. Nous les avons veu défilier ensuite, et je ne doute pas qu'ils ne tiennent leur parole pour le reste.

Au reste, Monsieur, comme ceux de Merquès contendoient que vous arriveriez icy ce soir j'ay dict aux uns et aux autres que je vous avois envoyé un courrier pour vous empêcher de venir puisqu'ils occupoient tous les passages: ce qu'ils ont goûté. Mais je leur ay affirmé en mesme temps que je vous en alloi envoyé un autre pour vous prier de vous rendre icy demain, à quoy il ne faut pas, s'il vous plaict, manquer, la chose estant de la dernière conséquence; et je crois qu'il est encore que vous n'emmeniez point de troupes avec vous et qu'il suffira que vous les teniez à portée en cas de besoin. Leur présence pourroit les getter dans un desespoir qui pourroit avoir des suites funestes, et leur feroit perdre sans doute toute la confiance qu'ils ont eue en moy jusques icy.

Voilà tout ce que j'ai s'est passé icy à la réserve d'un détail que j'auroy l'honneur de vous faire à votre arrivée. Trouvez bons Monsieur, que je vous prie encore que ce soit demain, celle me paraissant de la dernière importance. M. de Bresieux se rendra à Ventaliac pour vous escorter jusques icy, quoique je sois bien persuadé que vous ne trouverez aucun de ces gens là en chemin.

Je crois que dès ma lettre receue vous devez envoyer un courrier aux compagnies qui sont à Castelnau pour les i arrester jusques à ce qu'ils auront d'autres ordres de vous.

Je ne scaurois vous exprimer le plaisir que ma fait votre lettre dans la crainte que vous fussiez parti, ne pouvant trouver le moyen de faire passer de troupes pour aller au devant de vous ni même un passage libre pour vous envoyer un courrier. Cependant j'en allois hasarder un dans le temps que le vostre est arrivé auquel je ne donnois point de lettre de crae qu'il neaufint pris.

Voilà Monsieur tout ce que puis avoir l'honneur de vous écrire, si ce n'est que j'exécuterai ponctuellement vos ordres et que je seray toujours avec le même respect. (1).

IX.

Lettre de M. de Boissières, à M. le Gendre.

J'ai rendu aux députés la lettre, Monsieur, que vous leur faisiez l'honneur de leur écrire. Ils m'ont paru d'abord étonnés du changement du lieu de l'audience que vous leur aviez promise, mais ils se sont rassurés dans le moment, et ils estoient tous déterminés d'aller à Lacabrette à l'heure que vous nous aviez marquée sans une réflexion qu'ils firent ensuite et qui me sembla judicieuse: c'est la defiance qu'ils disent tous que leurs troupes auroient d'eux s'ils faisoient ce pas là sans leur participation, aiant à faire à des gens qui n'entendent point raison et dont ils ne sont pas les maîtres, aiant esté forcés de se mestre à leur teste moins pour éviter l'incendie de leur maison que dans la vue de pouvoir ainsi les pacifier; et les mouvemens qu'ils se sont donnés pour ramener ce peuple égaré et pour le pousser à la paix ne me laisse pas lieu de douter que ce ne soient leurs véritables sentimens.

Lorsqu'ils sortirent de chez moy hier au soir, je les priois de revenir icy à sept heures du matin que nous tacherions de trouver quelque autre expédient pour rétablir la tranquillité dans ce pais icy; à quoy ils n'ont pas manqué et dans cette confiance il a esté convenu que deux d'entreux seroient députés pour aller devers vous à Montauban pour vous assurer de la bonne volonté de tous les chefs qui sont icy et pour vous supplier en mesme temps de prendre la peine de vous i rendre demain s'il est possible, ne doutant pas que votre présence en ce lieu ne soit très nécessaire pour calmer toutes choses et je suis obligé de vous dire que c'est l'unique endroit où c'est ouvrage peut estre fait.

Permettes moy, Monsieur, de joindre mes prières aux leurs pour vous supplier de ne leur refuser point cette grace. Ils vous diront eux mesmes que vous pouvez venir en toute sécurité et je n'en doute point n'ayant eu personne depuis hier au matin jusq'au l'heure qu'il est, et je ne doute pas aussi de la leur à Montauban, non plus que de leur retour icy, puis ma vie et mon honneur leur en fait caution.

Au reste, Monsieur, vous seres peut être surpris de ce que vous recevez si tard ma réponse, mais quand vous scaurez que votre courrier n'alla que jusq'au Castelnau et que celui qu'il m'envoya de Castelnau icy n'arriva qu'à six heures du soir vous jugerez bien que je ne pouvois pas vous le renvoyer pour qu'il feut de retour à votre coucher; et quand vous faites réflexion que c'est une troupe d'une vingtaine de députés, qu'il a fallu les assembler et leur donner ensuite la liberté d'aller chez eux pour résoudre en particulier ce qu'ils avoient à faire et les rappeler encore plusieurs fois chez nous pour les déterminer à quelque chose, vous n'aurez pas fort à faire à convenir que je n'ay pas perdu un moment et qu'il métoit impossible de vous donner plustot de mes nouvelles.

Cette affaire icy, Monsieur, vous fera connaître à fond votre Généralité et sur qui vous pouvez compter dans les choses essentielles. Je vous diray de vous à moy, s'il vous plaict, que ceux qui auroient peu se donner des mouvemens près de ces gens là ne l'ont pas fait ou bien n'ont pas osé par la crainte apparemment que cela ne tirât à conséquence pour eux. Pour moy qui risque tout dans cette affaire par des avis que des gens digne de foy mon donné et même par les députés, si i estois affaire ce que iay fait si le ferois encore. Je seroy toujours de meme zèle, pour l'estat, pour le peuple et pour vous. Ce sont là mes sentimens qui ne finiront quavec ma vie.

J'ay exécuté tous les ordres que vous me donnâtes par la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire icy. M. de Fraissinet est party pour Gourdon pour confirmer les habitans de cette ville dans leur fidélité (2).

(1) Bibliothèque de Cahors. Papiers mêlés de Lacoste. I. 1. a.
(2) Bibliothèque de Cahors. Papiers mêlés de Lacoste. I. 1. a.

X.

Supplique à M. le Gendre.

Monseigneur,

Les députés des assemblées du peuple que nous avons veu plusieurs fois aux portes de cette ville et auxquels vous avés bien voulu faire la grace de donner cette audience à la prière de M. le C. de Boissières m'ont prié de vous demander de leur part le pardon de leurs entreprises criminelles, de vous exposer la misère qui les i a portés et de vous supplier de leur accorder du soulagement sur les impôts qu'on leur demande.

Ils m'ont chargé de commencer, Monseigneur, par vous faire des protestations qu'ils sont tous fideles suiets du Roy, prêts à verser leur sang pour son service et de vous représenter ensuite qu'ils ont toujours payé les subsides tant qu'ils l'ont peu. Mais depuis quelque temps se trouvant dans une impossibilité absolue de le faire, plusieurs d'entr'eux n'ayant pas mesme de quoy vivre quoy qu'ils possèdent des biens considérables, ils n'ont pu s'empêcher de se plaindre. Les plus accablés sont tombés dans le desespoir, ils se sont attroupés, ils ont eu enfin la témérité de prendre les armes.

Ils vous supplient de croire, Monseigneur, que ce n'est pourtant point un esprit de sédition qui les a émeus, et je prends la liberté d'ajouter que depuis le commencement de la monarchie jusq'au ces jours il n'i a point de province qui ait donné des preuves plus seures de sa fidélité que le Quercy.

Ils vous protestent donc, Monseigneur, que ce n'est que la misère qu'ils souffrent et l'impossibilité dans laquelle ils sont de paier les charges qui les a portés à cette extrémité et ils implorent votre bonté pour obtenir du Roy un pardon qu'ils attendent de sa miséricorde, de vostre protection auprès de Sa Majesté, du repentir avec lequel ils la demandent et de la compassion que leur pauvreté vous inspire.

Ils en espèrent encore plus, Monseigneur, ils en espèrent une diminution des impôts, et ils vont proffiter de la liberté que vous leur avés donnée de vous présenter un mémoire sur ce sujet après vous avoir encore assuré de leur repentir sincère et avoir aussi promis qu'ils ne feroient plus des attroupements criminels, qu'ils seroient entièrement soumis à vos ordres et qu'ils resteroient toujours fideles au Roy (1).

XI.

Lettre de M. de Foulhiac.

Si j'avois esté icy lors du départ du dernier courrier j'aurois eu l'honneur de vous faire scavoir les suites de rebellion du menu peuple d'un p. du Quercy que vous avés sans doute apprises d'ailleurs mais que je ne laisseray pas de vous écrire par celluy ci puisque vous m'avez ordonné de le faire.

Ces malheureux s'assemblèrent les festes de Pâques et furent bruler le moulin à eau, démolir la maison et le moulin à vent d'un comis à la foraine au lieu du Crucifix frontière d'Agenais et du Quercy. On pense qu'ils estoient au nombre de sept à huit cens, et s'étant partagé une troupe vint au lieu de Sériniac demander les armes qui avoient été remises par ces rebelles au chateau quelques iours auparavant. Cependant un capitaine de dragons qui étoit en quartier avec sa compagnie à un gros quart de lieu de là, en reçut avis, si en alla avec sa troupe et trois gentilshommes du voisinage. Dès que les rebelles les aperceurent ils sortirent des murailles du chateau et se rangèrent dans un endroit découvert avec bonne contenance. Dès que les dragons furent à quarante pas, l'officier qui les commandoit en fit avancer huit à la portée du pistolet des paysans qui en mesme temps en firent avancer quarante des leurs, mouvement qui fit naistre dans l'esprit de l'officier qui s'appelle M. de Villemeulin, quelque doute de l'évènement de cette affaire. Il s'avança vers les rebelles et les exhorta à mettre les armes bas et de se retirer chacun chez eux, à quoy un des principaux de la troupe séditieuse ayant répondu: à bas sur ses dragons, M. de Villemeulin fit faire une décharge de 20 coups de fusils, si fust suivie dans le moment d'une déroute entière des paysans. Ils en tuèrent autant qu'ils voulurent et emmenèrent quelques prisonniers dont deux ont été pendus à Montauban et on en envoya quelques autres pour être exécutés sur les lieux. Sur ces nouvelles et quelques commencemens d'émotion qu'il i a eu en Agenois, M. le Mareschal s'est avancé jusque Villeneuve ou il est depuis trois ou quatre jours; il lui est encore venu de nouvelles troupes et je suis persuadé qu'il en a de reste pour maintenir dans le devoir tous les malintentionnés. La tranquillité parait rétablie partout (2).

XII.

Relation des Tard-Avisés.

1707.

Les paysans de diverses paroisses du Quercy s'étant mutinés se seroient assemblés par villes, par paroisses, armés de fusils, espons, hallebardes, épées et autres armes, prenant pour prétexte le contrôle des contrats des bans de mariage et des baptêmes, papier timbré et droit de foraine.

Enfin étant attroupés ils suivirent les maisons de ceux qui étoient commis au droit du dit contrôle qu'ils pillèrent et démolirent, entre autres, le 9^{me} du mois de mars 1707, la maison du sieur Clusel, notaire à Belaye, auquel ils enfoncèrent plus de 40 barriques de vin et rompirent tous les meubles qu'ils trouvèrent, et partant dudit lieu ils allèrent au lieu de Quatre es maisons du sieur Soubrin, notaire qui étoit pourvu de même que mondit sieur Clusel des bureaux du contrôle, où ils avoient pareillement gâté et emporté ses meubles, détruit la maison et brûlé les registres du dit contrôle. Et le lendemain 12^{me} du mois de mars ils s'en allèrent en la ville de Duravel où ils démolirent aussi la maison du sieur Filhol commis au contrôle.

Enfin ces gens enragés poussant plus avant leur témérité après avoir rasé diverses maisons des commis au contrôle et droits forains seroient allés en partie assiéger la ville de Cahors, disant qu'ils voulaient exterminer tous les partisans, et les autres auroient envahi les gr. villes non encore révoltées pour les obliger de force à se mettre de la partie.

Et le 15 mars passèrent dans le bien de Sérignac 400 h. bien armés faisant commandement aux habitans de la dite paroisse de se mettre de leur partie et de se rendre à Cahors, le lendemain 16 du dit mois, avec menace aux dits habitans qu'ils viendraient raser leurs maisons s'ils manquaient d'aller à Cahors.

Cette troupe venait de bruler les registres et piller la maison du commis de la foraine à Moulin Bessou et le bureau établi chez le Sr Larode au Crucifix.

Et s'en allèrent le dit jour au lieu de Floressas et brûlèrent pareillement les registres de contrôle établi chez le Sr Lathèse et gâtèrent les meubles des dites maisons.

Et s'en allèrent ensuite prendre les autres devant la ville de Cahors où on dit qu'ils s'assemblèrent 30000 h. sous le nom de Tard-Avisés.

(1) Bibliothèque de Cahors. Papiers mêlés de Lacoste. I. 1. b.
(2) Bibliothèque de Cahors. Papiers mêlés de Lacoste. I. 1. b.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

(A suivre)

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

PUBLICATION
A FIN DE PURGE
d'hypothèques légales

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant exploit du ministère de M^e Duc, huissier à Cahors, en date du quatre octobre courant, enregistré, et, à la requête de Monsieur Jean-Henri Costes, maire de la ville de Cahors, y domicilié, agissant en ladite qualité de maire, et ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, et fait élection de domicile en ses études et personne, audit Cahors, où il demeure,
Il a été notifié :
1^o A Monsieur le procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, en son Parquet, au Palais de Justice de ladite ville, parlant à lui-même qui a visé l'original ;
2^o A Madame Charlotte-Marie-Thérèse-Adélaïde-Lucie de Laborie, sans profession, épouse de

Monsieur Jean-Eugène Delpont, propriétaire, domiciliée à Cahors, faubourg Cabessut, en son domicile parlant à elle-même.

Un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le dix-sept septembre dernier, enregistré et expédié en forme exécutoire, constatant le dépôt audit greffe de la copie dément collationnée signée de M^e Billières, avoué et enregistrée à Cahors, acte passé devant M^e Jean-Henri Costes, maire de la ville de Cahors, agissant en cette qualité, contenant vente par Jean-Eugène Delpont, propriétaire et Madame Charlotte-Marie-Thérèse-Adélaïde-Lucie de Laborie, sans profession, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, faubourg Cabessut, en faveur de la ville de Cahors de :

1^o Cent quarante-cinq mètres cinquante décimètres carrés de terre, situés rue de La Croix, faubourg Cabessut, numéro 18 de la section G du plan cadastral de la commune de Cahors, confrontant du couchant avec la rue de La Croix, du levant à terre restante, du nord au sieur Jean Bris et du midi à Madame veuve Richard ;

2^o Cent soixante-dix-sept mètres trente-quatre décimètres carrés de terre, situés même rue, numéro 18 de la section G du plan cadastral de ladite ville de Cahors, confrontant du couchant à la rue de La Croix, du levant avec terre restante, du midi avec le sieur Clary et du nord à la parcelle ci-après ;

3^o Dix cent cinquante mètres quatre-vingt six décimètres carrés de terre, situés rue de la place de La Croix, numéro 18 du plan cadastral, confrontant du couchant à la rue de La Croix, du nord à la place de ce nom, du midi à la parcelle ci-dessus et du levant au chemin vicinal numéro 13. Sur cette dernière contenance se trouvent construites une grange, des étables et dépendances.

Cette vente a été faite moyennant la somme de sept mille cent vingt-un francs soixante centimes, payable ainsi qu'il est stipulé audit contrat.

Que ledit exploit a été notifié à Monsieur le procureur de la République et à Madame de Laborie, épouse Delpont, afin qu'ils n'en ignorent et qu'ils aient à prendre, dans l'intérêt de ladite dame ou de toutes autres personnes que Monsieur le procureur de la République avisera, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable sur les immeubles vendus, dans le cours des deux mois qui suivront la présente notification, avec déclaration que faute de ce fait et ledit délai de deux mois expiré les immeubles vendus, passeront aux mains de l'acquéreur, libres et dégagés de ces hypothèques légales.

Ledit exploit portait en outre déclaration à Monsieur le procureur de la République, que ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas tous connus du requérant, celui-ci ferait la présente publication,

conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil, et aux avis du conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : Jules BILLIÈRES.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable nom

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour amouplements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

*** AUDOUARD ***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON B Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Établissement Hydrothérapique
CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 48 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à BAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Cogh-Héron

Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUIGENÉRIS dont les Bourgeois de Spair forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHAMPAGNE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Établissement Hydrothérapique
du Docteur Teyssède
CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.